



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

### Soixante-dix-neuvième session

### LE CODEX FACE À LA PANDÉMIE : ENJEUX ET OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES

(Préparé par le président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius,  
avec le soutien du Secrétariat du Codex)

## 1 INTRODUCTION

1. La réunion informelle des membres du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC) qui s'est déroulée le 18 juin a permis d'aborder brièvement le document intitulé « Le Codex face à la pandémie : enjeux et opportunités stratégiques » (voir Annexe 1) et de convenir de poursuivre les discussions informelles portant sur ce sujet afin de préparer plusieurs points clés susceptibles d'être examinés par la soixante-dix-neuvième session du CCEXEC (au point 5 – Autres questions).

2. Compte tenu desdites discussions et des informations figurant à l'Annexe 1, il est proposé que la soixante-dix-neuvième session du CCEXEC examine les points clés et recommandations présentés ci-après, ainsi que les étapes suivantes, afin de garantir la préparation optimale du Codex concernant la poursuite de son travail et la réalisation des objectifs fixés dans son Plan stratégique 2020-2025 pendant et après la pandémie actuelle ou d'autres futures situations extraordinaires.

## 2 POINTS CLÉS

3. La pandémie actuelle de COVID-19 a mis au jour l'importance de la sécurité sanitaire des aliments, y compris le recours à des normes internationales pour garantir la sécurité sanitaire des aliments et faciliter les pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

4. Des réunions informelles avec les pays membres de différentes régions ont mis en lumière l'engagement des membres à poursuivre les travaux du Codex dans de telles circonstances et à optimiser l'utilisation des outils, nouveaux ou existants, du Codex pour faciliter la tenue de réunions virtuelles et l'avancement des travaux, lorsque les réunions physiques ne sont pas possibles.

5. Les initiatives visant à s'adapter à ladite « nouvelle norme » ne sont pas vouées à remplacer les réunions physiques. Ces réunions sont importantes pour les discussions portant sur des questions complexes, car elles sont plus à même de conduire à des échanges informels entre les délégués, susceptibles d'aboutir à un consensus. Elles renforcent aussi la confiance mutuelle et les interactions au sein du Codex.

6. Le Codex doit disposer de mécanismes lui permettant de continuer à travailler lorsque les réunions physiques sont proscrites. Il est indispensable d'examiner plusieurs options (y compris les réunions hybrides et virtuelles) amenant le Codex à répondre efficacement aux enjeux actuels et nouveaux.

7. Il est essentiel d'assurer la clarté et la transparence du fonctionnement et des circonstances d'utilisation de ces mécanismes, tout en respectant les valeurs fondamentales du Codex, notamment l'inclusion.

## 3 RECOMMANDATIONS

8. La soixante-dix-neuvième session du CCEXEC est invitée à rédiger un projet de mandat pour un sous-comité du CCEXEC, ouvert à tous les membres du CCEXEC, visant à faire avancer ces travaux, qui seront examinés lors de la quatre-vingtième session du CCEXEC. Le mandat pourrait ainsi inclure la consultation d'un éventail plus large de membres du Codex au moyen de réunions régionales informelles virtuelles, dans le but d'initier une analyse plus vaste de l'impact de la pandémie sur la gestion des travaux du Codex.

9. Sans préjudice d'autres éléments, les travaux ultérieurs devraient tenir compte des éléments décrits dans l'Annexe 1, « Le Codex face à la pandémie : enjeux et opportunités stratégiques ».

## ANNEXE 1

**Le Codex face à la pandémie : enjeux et opportunités stratégiques**

(Document de discussion préparé au nom du membre représentant la zone Pacifique Sud-Ouest)

**Contexte**

1. La propagation rapide de la COVID-19 à travers le monde depuis le début de l'année 2020 a eu un impact considérable sur le travail du Codex et de nombreuses autres institutions multilatérales. La conséquence immédiate de cette pandémie a été l'annulation des réunions planifiées pendant le premier semestre 2020 et la perspective de nouvelles annulations ou de reports par la suite. Les gouvernements du monde entier ont souhaité en priorité protéger la santé des populations : ils ont pour cela renforcé les contrôles aux frontières, limité les déplacements nationaux et internationaux, et instauré des mesures de distanciation sociale. En ces temps difficiles, le télétravail ainsi que le recours à l'audioconférence et à la vidéoconférence sont devenus une norme que personne n'aurait pu imaginer il y a seulement six mois. Les restrictions actuelles portant sur les voyages et les déplacements, ainsi que les incertitudes à l'égard du temps nécessaire pour contrôler la pandémie, s'ajoutent aux incertitudes des pays membres et des organisations et programmes internationaux tels que le Codex.
2. La pandémie a mis en lumière le Codex, ses normes, ses directives et son rôle dans la protection des consommateurs et la facilitation du commerce en période de crise. Par ailleurs, la sécurité alimentaire et les efforts renouvelés pour atteindre l'Objectif de développement durable n° 2 (Faim « zéro ») seront la clé de voûte de la réponse mondiale au sortir de la pandémie. La résolution de l'OMS et la priorité accordée au renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments illustrent parfaitement l'importance du rôle du Codex dans les partenariats et les collaborations établis pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments. Tout cela rejoint l'Objectif stratégique n° 1 de la Commission (*Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux*) que les membres ont approuvé. Or, le Codex devient impuissant s'il est paralysé par ses procédures.

**Enjeux**

3. Même dans le scénario le plus optimiste, la pandémie actuelle soulève vraisemblablement des questions cruciales pour le Codex à court et moyen terme, parmi lesquelles :
  - comment préserver la dynamique de travail de tous les comités en cas de perturbations importantes des calendriers de réunions ;
  - comment réduire l'impact d'une participation physique limitée lors des prochaines réunions en raison de contraintes budgétaires, de restrictions aux frontières et d'éventuelles hausses des coûts de déplacement ; et
  - comment garantir l'efficacité des nouvelles méthodes de travail, y compris des réunions virtuelles, pour faire avancer le programme de travail de la Commission tout en respectant les valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la transparence, la collaboration et la recherche de consensus.

**Opportunités dans le contexte de la « nouvelle norme »**

4. Alors que les problématiques actuellement rencontrées par le Codex peuvent sembler accablantes, la pandémie suscite aussi des opportunités notables et des impératifs de réévaluation stratégique des structures et des modalités de réunion dans un contexte d'avancées technologiques importantes, surtout en matière de télétravail et d'audio/vidéoconférence. Il faut préciser dès le départ que les réunions physiques conserveront une place prépondérante dans les procédures et resteront nécessaires. Les initiatives d'adaptation à ce nouvel environnement ne sont pas vouées à remplacer les réunions physiques, mais à explorer et faciliter l'adoption et l'utilisation d'autres mécanismes tout aussi légitimes pour gérer les perturbations et préserver l'avancement et la dynamique de travail des comités du Codex. Il est également capital d'opter pour une approche réfléchie et délibérée pendant cette période extraordinaire.

5. En raison de l'annulation de toutes les réunions planifiées au premier semestre 2020 et de la perspective vraisemblable de report des réunions planifiées au second semestre 2020, il est indispensable que la Commission prenne dès que possible les mesures nécessaires pour :
  - examiner les implications liées à l'annulation et la replanification des réunions pour le programme de travail du Codex ;
  - identifier d'autres mécanismes, comme les réunions virtuelles formelles et informelles des comités du Codex et des groupes de travail électronique, et envisager d'y recourir afin de faciliter l'avancement des programmes de travail ; et
  - identifier les flux de travail potentiellement utiles aux pays qui sortent de la pandémie (par exemple, nouveaux modes de travail et de gestion des questions commerciales), et les traiter en priorité pour progresser rapidement.
6. Malgré le nombre réduit de réunions virtuelles auxquelles les membres du Codex ont participé jusqu'à présent pendant la pandémie de COVID-19, il apparaît clairement que les nouvelles technologies pourraient tout à fait fonctionner pour le Codex. Ainsi, l'adoption de son rapport par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) lors d'une réunion virtuelle organisée le 11 mai dernier illustre cet éventail de possibilités. Depuis cette réunion, d'autres comités de coordination régionaux ont mené des réunions formelles ou informelles pour interagir avec leurs membres. Par ailleurs, les travaux menés actuellement par la Nouvelle-Zélande (avec le soutien de l'Allemagne, du Japon et des États-Unis d'Amérique) au sein du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) à propos de l'élaboration d'orientations sur les procédures pour les comités travaillant par correspondance sont plus pertinents que jamais. Leur avancement rapide peut grandement améliorer la clarté des procédures et promouvoir une adoption plus massive et une confiance accrue vis-à-vis d'autres méthodes de travail qui ont tout pour devenir la « *nouvelle norme* ». Il est entendu que toute ambiguïté relative au champ d'application des *réunions virtuelles* selon le mandat actuel de ce travail devra être examinée en détail.
7. La pandémie actuelle a mis en lumière la nécessité pour le Codex de suivre de nouvelles méthodes de travail, pérenniser son organisation et garantir le maintien d'un fonctionnement optimal ainsi que l'exécution de son mandat dans le but de promouvoir les normes alimentaires internationales fondées sur la science pour la protection de la santé et le commerce.
8. Voici quelques-unes des opportunités spécifiques à venir :

#### **Réunions virtuelles**

9. La Commission et ses comités subsidiaires se retrouvent habituellement lors de sessions physiques planifiées sur une période définie. Cette approche facilite le travail de l'organisation et continuera à le faciliter, même si la participation physique se trouve limitée. Les réunions physiques sont importantes pour les discussions portant sur des questions complexes, car elles sont plus à même de conduire à des échanges informels entre les délégués, susceptibles d'aboutir à un consensus. Elles renforcent aussi la confiance mutuelle et le développement de liens entre les participants. Toutes ces considérations resteront essentielles et les nouvelles méthodes de travail devraient viser à reproduire du mieux possible les opportunités suscitées par les échanges informels ayant lieu lors des réunions physiques.
10. La pandémie a néanmoins introduit un contexte mondial inédit dans lequel les incertitudes en matière de planification des réunions physiques, de contraintes physiques et financières à court et long terme pour l'accueil des réunions physiques, de déplacements internationaux et d'éventuels nouveaux protocoles liés à la configuration des réunions risquent d'affecter le calendrier des réunions du Codex en 2021 et au-delà. La pandémie pourrait très bien avoir exacerbé les difficultés que rencontrent de nombreux membres pour participer physiquement aux réunions du Codex. La planification des divers scénarios et contingences sera désormais essentielle.
11. Dans cette situation, les réunions virtuelles, formelles et informelles, offrent de réelles opportunités à la Commission et à ses comités subsidiaires pour la gestion et l'avancement de leurs programmes de travail respectifs. Tous les comités auront comme priorité de minimiser l'impact du report de leurs sessions régulières, d'étudier les opportunités d'interaction avec leurs membres par le biais de réunions formelles ou informelles, et de préserver leur dynamique de travail. Malgré le faible nombre de réunions virtuelles auxquelles les membres du Codex ont participé jusqu'à présent, il est évident que les technologies disponibles pourraient tout à fait fonctionner pour le Codex. Beaucoup d'organisations telles que la FAO et l'OMS utilisent déjà des plateformes Web afin d'organiser des réunions virtuelles en temps réel, profitant de fonctionnalités comme l'interprétation simultanée. En

rassemblant les membres des comités, ces réunions virtuelles ont permis le dialogue, la prise de décisions et l'adoption de conclusions et de rapports.

12. Il faut aussi noter que les réunions virtuelles apportent une plus grande souplesse de planification et engendrent des opportunités d'interaction plus fréquentes entre les membres, dans des configurations tant formelles qu'informelles. Cette souplesse peut s'avérer particulièrement profitable pour maintenir les canaux de communication ouverts en ces temps incertains.
13. Les réunions virtuelles peuvent poser problème sur certains points, comme la gestion de l'ordre du jour, l'établissement d'un consensus sur les questions complexes (y compris lorsque les réunions sont plus courtes), l'organisation du vote, mais aussi la prise en compte des fuseaux horaires et des contraintes technologiques. Les réunions virtuelles imposent aussi des limites en termes de durée. Ces contraintes ne sont pas insurmontables et peuvent être gérées au travers d'une évaluation, d'une planification et d'une coordination minutieuses. L'expérience déjà acquise pourra s'avérer utile à l'avenir.

### **Réunions hybrides**

14. Le Codex peut aussi organiser des réunions dites *hybrides*, qui associent des participations physiques et virtuelles/à distance. Lors d'une réunion hybride, les membres ont la possibilité de participer à distance, mais aussi par le biais de représentants accrédités sur le lieu de la réunion. Les réunions hybrides peuvent être très utiles lorsque les membres ont la possibilité de participer virtuellement ou par le biais de représentants accrédités au sein de leurs missions locales. À mesure que la technologie progresse, et sur le long terme, il est possible d'envisager que les membres puissent participer à des réunions du Codex en présentiel et par voie électronique. Cette nouvelle approche permettrait ainsi à un plus grand nombre de représentants des pays membres et des organisations observatrices, qui sont parfois dans l'incapacité de voyager pour participer aux réunions du Codex, d'y prendre part ou d'y assister en qualité d'observateur tout en respectant les valeurs de transparence et d'inclusion du Codex. Les procédures et les protocoles de conduite et de gestion de ces réunions devront être approuvés par l'ensemble des membres afin de bâtir un sentiment de confiance et garantir une tenue efficace des réunions dans le respect des valeurs du Codex. Cette approche hybride a été testée par deux groupes de travail physique en 2017 et 2018 et a suscité des réactions globalement positives de la part des participants.

### **Rôle de conseil stratégique du Comité exécutif**

15. Le Comité exécutif joue un rôle important dans la fourniture de conseils stratégiques et le soutien apporté à la Commission. En ces temps d'incertitude, le Comité exécutif, qui rassemble les représentants de toutes les régions du Codex, est idéalement placé pour encourager les discussions stratégiques et conseiller la Commission sur les actions ou initiatives requises afin de préserver la dynamique de travail du Codex et aborder les questions à plus long terme qui affectent le Codex et ses membres. La réunion virtuelle du Comité exécutif prévue pour juillet 2020 sera l'occasion idéale d'initier ce processus et de convenir des étapes suivantes.

### **Fonds fiduciaire du Codex**

16. Comme nous l'avons déjà évoqué, la COVID-19 risque d'avoir des conséquences économiques graves pour de nombreux pays et de nuire aux déplacements internationaux ainsi qu'à la capacité des pays à accueillir des réunions physiques et à y assister. L'une des principales réussites de ces dernières années a été l'essor de la présence et de la participation des pays en développement lors des réunions du Codex. Le Fonds fiduciaire du Codex a eu un impact considérable sur ce point. Or, les progrès accomplis jusqu'à présent ne doivent pas être compromis. Il serait donc utile en particulier que le Fonds fiduciaire élargisse son champ d'action aux limites notamment techniques qui entravent la participation tant physique que virtuelle.

## **Conclusions**

17. Ce document a tenté de mettre en exergue une partie des enjeux et des opportunités auxquels le Codex fait actuellement face, et d'encourager leur prise en considération par la Commission et le Comité exécutif. Si les réunions physiques sont et resteront primordiales, il incombe au Codex de s'ouvrir à de nouvelles méthodes de travail et de recourir activement à d'autres mécanismes pour la consultation, la communication et l'avancement liés aux travaux. Les technologies et les outils virtuels, y compris les fonctionnalités d'interprétation simultanée, offrent déjà des possibilités passionnantes et seront probablement encore plus modulables à l'avenir. De récentes expériences menées par le Codex semblent indiquer un profond intérêt et une ouverture à l'utilisation d'autres mécanismes pour maintenir le dialogue et atteindre les Objectifs stratégiques (notamment les Objectifs n° 1, 4 et 5) du Plan stratégique du Codex 2020-2025.

**Recommandations**

18. Il est recommandé que le Comité exécutif :

- a. prenne note des enjeux et des opportunités découlant des perturbations dans les calendriers de réunions et les programmes de travail du Codex en raison de la pandémie actuelle ;
- b. accepte que, malgré la reprise des réunions physiques en temps voulu, il convienne pour le Codex d'envisager les meilleurs moyens de recourir à d'autres options, comme les réunions virtuelles/hybrides (en tenant compte des expériences d'autres organisations internationales comme la FAO, l'OMS, l'OMC et l'OIE) pour interagir avec ses membres et faciliter l'avancement du programme de travail de la Commission dans un délai convenable ;
- c. envisage différents recours pour gérer, par le biais de l'initiative de remplacement du Fonds fiduciaire, tout obstacle à la présence et à la participation aux réunions du Codex à court ou moyen terme ;
- d. accepte d'initier (sous la direction du Secrétariat ou d'un sous-comité du Comité exécutif), conformément aux Objectifs stratégiques n° 1, 4 et 5 du Plan stratégique de la Commission 2020-2025, une analyse plus étendue de l'impact de la pandémie sur la gestion du travail du Codex, et de conseiller la Commission sur les actions et initiatives permettant de créer et pérenniser un certain niveau de résistance dans le but de faire avancer son programme de travail à l'aide d'outils et d'approches modernes respectant les valeurs du Codex, mais aussi lui garantir une place de choix pour lui permettre de gérer des événements similaires à l'avenir.